



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC GAGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 10 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Mot de bienvenue

Assemblée tenue en présentiel dans la grande salle municipale et par Zoom opéré bénévolement par M. Olivier Bodard. Il y a une trentaine de personnes dans l'audience et une vingtaine qui assistent via Zoom. Louis signale la présence de MM. André Brossard et Richard Chartrand, deux anciens présidents de l'APLG, et de Mireille, fille de Mme Nicole Tousignant, autrefois membre du Conseil d'administration. L'APLG a 53 ans cette année et constitue l'une des plus vieilles associations de propriétaires de lacs au Québec.

2. Ordre du jour

M. Louis Coudé propose respectivement Louis et Pierre-Émile à titre de président et de secrétaire de l'assemblée, proposition appuyée par M. Bernard Descôteaux. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Jacqueline Wells et appuyée par M. Richard Chartrand.

3. États financiers de l'année 2020 et budget pour l'année 2021

Anne présente ces états financiers et le budget de l'année en cours. M. Robert Lamarche propose leur adoption, laquelle est appuyée par M. Louis Coudé.

4. Mot du président

Louis mentionne une année exceptionnelle en ce qui a trait aux assemblées tenues par le Conseil depuis 2019, la plupart ayant été faites par téléphone et Zoom. La pandémie a provoqué des conséquences majeures comme, par exemple, la construction de chalets en seconde ligne et les débordements importants qui se sont manifestés à la plage Sud.

Il remercie les membres du Conseil d'avoir tenu le fort depuis quelques années et souligne les départs de membres très efficaces comme MM. Marc Dumouchel (ancien président) et Ben Bélanger (ancien vice-président), Mme Doris Larose (expérience de conseillère municipale) et M. Pierre Bélisle (création des Sentinelles et du programme de surveillance du Myriophylle à épi). Il présente deux nouveaux membres

du Conseil, soit Mireille et Paul-André, ainsi que de précieux bénévoles comme MM. Gérard et Olivier Bodard (installation et enlèvement des bouées/informatique), Mme Hélène St-Hilaire (graphisme) et MM. André Brossard, Richard Chartrand et Marc Dumouchel pour leur grand soutien. Louis remercie également la municipalité de Duhamel pour son étroite collaboration.

5. Mot du maire de Duhamel

Monsieur David Pharand remercie le Conseil de l'APLG et M. Pierre Martel pour les photos et vidéos qui offrent un magnifique portrait de la région. Il souligne la très grande qualité de l'eau de tous les lacs de la municipalité et annonce qu'un premier poste de lavage à l'eau chaude des embarcations sera installé à temps pour amorcer la saison 2022.

Le maire nous informe que des discussions ont eu lieu concernant les coupes de bois prévues aux alentours des sentiers pédestres locaux. Le gouvernement s'est engagé à impliquer les municipalités lors des prochains débats, ce qui n'a pas été le cas cette année avec le projet Chauvoy. Il a rencontré un professeur de l'ISFORT (Institut des sciences de la forêt tempérée) qui s'apprête à étudier les aspects économiques liés à la présence d'utilisateurs de la forêt autres que les compagnies forestières. À cet effet, il a également rencontré une personne du Club d'ornithologie de l'Outaouais intéressée à étudier les bénéfices que ce loisir apporte localement. Duhamel ira chercher les appuis des municipalités La Minerve, Montpellier et Val-des-Bois.

Le maire est questionné au sujet des feux d'artifice qui soulèvent une nouvelle problématique. Il avoue ne pas connaître les pouvoirs des municipalités à cet égard. Notre président indique qu'il s'agit d'un dossier de nuisance publique et environnementale que l'APLG verra à explorer. Des membres de l'audience s'inquiètent des chalets en seconde rangée offerts en location. D'autres mentionnent que des planchistes et des kayakistes ont accès au lac par la plage Sud sans passer par un poste de lavage. Le maire aurait à discuter cette situation avec la direction de la Sépaq.

6. Développement minier à Duhamel

Louis présente une carte qui localise un *claim* près du lac Doré, et montre le contexte par rapport à la région en fonction d'une autre carte produite par un gouvernement, laquelle fait la promotion de l'exploitation des minéraux stratégiques depuis 2019, ayant la ferme volonté de développer des mines de graphite, ingrédient essentiel dans la fabrication de batteries pour divers genres de véhicules. Ce gouvernement a d'ailleurs passé outre le Bureau des audiences publiques en environnement (Bape).

Lomiko Métal veut investir 236 millions de dollars pour exploiter ce *claim*. Quels sont les impacts prévisibles pour le lac Gagnon? L'Organisme pour les bassins versants a dressé une carte indiquant où se versent les cours d'eau du *claim* : les lacs Doré et Simon. Le lac Gagnon serait épargné. La compagnie a annoncé que son exploitation impliquerait trois dynamitages par semaine pendant 15 ans, à raison de 24 heures par jour d'opérations.

Tiam est l'abréviation de territoire incompatible aux activités minières, un territoire défendu par le Regroupement de protection des lacs de la Petite Nation (RPLPN). Vingt-deux municipalités de la MRC Papineau sont membres du regroupement. Elles seront vingt-cinq bientôt. Le regroupement a aussi approché des représentants du groupe Credo (à définir) et d'un groupe de chasseurs-pêcheurs régional. Aucune acceptabilité sociale, voilà le fer de lance de l'organisme. Tout territoire régional peut être dans la mire d'une compagnie minière, notamment les terres de la Couronne, dont la Réserve faunique

Papineau-Labelle. Le Regroupement à un mot à dire sur le sujet. Six rencontres ont déjà eu lieu avec des ministres et ce dernier s'est fait entendre dans plusieurs médias. Le Regroupement, via l'APLG, est prêt à recevoir de l'aide de bénévoles ou de volontaire versés dans les communications, les expertises, le génie minier, etc.

Des réponses à des questions venant de l'audience peuvent être résumées ainsi : la technologie utilisée par la minière est probablement identique à celle en opération à St-Michel-des-Saints; si la minière obtenait le droit d'entrer en opération, elle serait fonctionnelle dans cinq ans, soit en 2026; le Regroupement ne désire pas et ne peut pas stopper les minières, mais personne n'en veut dans le territoire de la Petite-Nation et de la Lièvre.

7. Regroupement de protection des lacs de la Petite Nation

Selon Louis, le dossier des mines durera plusieurs années et ça prendra un fonds de roulement pour le faire avancer.

8. Étude intégrée du lac Gagnon

Le Conseil y travaille depuis deux ans de concert avec l'OBV (Organisme des bassins versants) avec qui l'APLG possède d'excellentes relations. L'organisme a proposé de réaliser une étude approfondie du lac Gagnon en utilisant des données que nous avons en main et en analysant d'autres données à venir. Cette étude sera réalisée en 2022 et permettra d'obtenir un bilan de santé du lac. L'APLG investira 2 000\$ dans ce projet pour lequel l'OBV a déjà reçu une subvention de 14 000\$. La municipalité ajoutera 3 000\$ à la cagnotte et recrutera des bénévoles qui iront sur le terrain car le lac Gagnon est grand (56 km de circonférence).

9. Myriophylle à épi : résultats de 2021

Mireille fait un survol des activités de détection ayant eu lieu et mentionne que certains lacs de la région sont touchés par cette plante introduite et très invasive, notamment le lac Hotte et le lac des Plages. Elle présente des tableaux qui illustrent bien cette plante et la mauvaise situation qu'elle sous-tend. Le Myriophylle indigène est présent dans la partie nord du lac et ne s'avère pas invasif. Pour l'instant, la plante n'a toujours pas été décelée par les Sentinelles, au lac Gagnon.

Celle-ci se propage très rapidement et adhère aux embarcations, aux bers et aux équipements de pêche. Nous devons sensibiliser les membres de l'APLG sur le fait qu'elle peut s'introduire par les nombreuses descentes privées d'embarcations, et qu'elle se divise en fin de saison pour mieux envahir le lac. Il est donc important de soutenir les Sentinelles et d'amener les membres à faire des inspections (en apnée ou à l'aide d'un aquascope) devant leurs chalets. Cette plante peut d'enraciner jusqu'à une profondeur de douze pieds. La municipalité a préparé un aide-mémoire pour faciliter sa reconnaissance. Mireille remercie M. Paul St-Georges pour sa précieuse collaboration.

10. Tests d'eau et résultats

Charles a le plaisir d'annoncer de bonnes nouvelles en ce qui a trait à l'excellente qualité de l'eau de baignade et de consommation du lac Gagnon. Il indique sur une carte les endroits où des échantillons ont été prélevés et les résultats obtenus quant à la présence de coliformes fécaux. Celle-ci était plus nombreuse aux endroits où des canards sont nourris par des propriétaires. Les taux d'oxygène dissous

sont excellents jusqu'à huit mètres de profondeur. Selon les statistiques, l'eau du lac était légèrement plus chaude en 2021 (16 août) qu'en 2016 (11 août) lorsque les mesures ont été prises. En ce qui a trait aux tests de transparence de l'eau, les résultats sont similaires entre ceux de l'année 2008 et ceux de cette année. Les tests de phosphore s'avèrent également très bons. C'est principalement le long des berges qu'il faudra analyser l'eau l'an prochain.

11. Carte de navigation

Les membres du Conseil ont longuement discuté le contenu de cette carte présentée par Louis. Ils ont aussi consulté plusieurs cartes produites par d'autres associations de propriétaires de lacs. Ce sont Doris et Mark qui ont piloté ce dossier. Le Conseil attend le feed-back des membres avant de la finaliser et la rendre officielle. Une fois plastifiée, cette carte sera affichée aux sites de lavage d'embarcations et de descentes publiques d'embarcations. Elle pourra aussi être affichée à l'intérieur des chalets des membres qui le désirent. De concert avec la municipalité, de nouvelles bouées seront installées autour du lac.

12. Coupe de bois prévue au coeur de la route des Zingues

M. Richard Chartrand présente la carte illustrant les coupes de bois envisagées par le gouvernement (chantier Chavoy) et mentionne que le sentier se rend désormais jusqu'au lac Marie-Le-Franc. Il déplore le fait que le ministère n'a pas consulté la municipalité du Duhamel et que le noyau de la forêt ancestrale risque d'être affecté. Louis ajoute que le sentier constitue une infrastructure touristique majeure et que son site de départ est à Duhamel. Le sentier des Zingues risque d'être homologué comme sentier GR (Grande Randonnée).

13. Pêche

Le dossier de la pêche n'a pas démarré cette année, mais le Conseil désire le maintenir. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a effectué une étude sur le Touladi au lac Gagnon. Nous obtiendrons éventuellement les résultats de cette étude.

14. Élection du Conseil d'administration

Louis mentionne que l'élection porte sur une équipe et non sur chacun des membres. Notre équipe est formée par les personnes suivantes : Mmes Anne Wells et Mireille Tousignant, et MM. Louis St-Hilaire, Charles de Maisonneuve, Paul-André Laurin, Mark Conroy et Pierre-Émile Rocray. À cette équipe s'ajoute M. Pierre Martel qui habite dans le secteur de la rivière. Aucune autre équipe ne s'est présentée en vue d'être élue. L'équipe actuelle est donc élue par acclamation.

15. Période de questions

Les questions ont été posées à la suite de chaque présentation.

16. Levée de l'Assemblée générale annuelle

Proposée par Mme Ann Burns et appuyée par M. Robert Lamarche.